



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 août 2022
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement**

**Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies
de développement des petits États insulaires
en développement dans le paysage concurrentiel
post-COVID-19**

Genève, 24 octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.
4. Adoption du rapport de la réunion.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e)-rapporteur/rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I. Le thème de la réunion d'experts a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'est achevée le 28 février 2022 (voir TD/B/69/4, annexe VI). Un programme détaillé pourra être consulté sur le site Web de la CNUCED bien avant la réunion.

Document(s) :

TD/B/C.II/EM.6/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19

3. La pandémie de COVID-19 est à l'origine d'une crise sanitaire et économique mondiale. Alors qu'elle avait été initialement perçue comme un choc violent dont les pays pourraient se relever pour revenir à une situation « normale », il apparaît de plus en plus clairement qu'elle aura un impact permanent sur l'économie mondiale, du fait de la persistance du virus et de ses variants, ainsi que des mesures sanitaires mises en œuvre.

4. Par exemple, à la mi-2022, environ dix-huit mois après la mise à disposition des vaccins contre la COVID-19, les chaînes d'approvisionnement étaient toujours perturbées par des problèmes de production et de transport. Selon les analystes, dans de nombreux secteurs – notamment l'automobile, l'alimentation, le textile et le tourisme –, la situation ne s'améliorera pas d'ici à 2023, voire plus tard encore. Entre-temps, les entreprises s'affairent à réorganiser leur chaîne d'approvisionnement et à minimiser les risques afférents en simplifiant les opérations, en relocalisant les activités de production essentielles et en accélérant le processus d'automatisation et d'adoption de technologies de pointe. Ces changements sont susceptibles de perdurer dans l'ère post-COVID, ce qui signifie une modification pérenne de la façon dont les entreprises et les pays se disputent les possibilités offertes par les chaînes de valeur mondiales et, par extension, des stratégies de développement à la disposition des pays.

5. Les changements structurels de l'économie mondiale qui découlent de la pandémie représentent une menace disproportionnée pour les pays en développement peu intégrés dans les chaînes de valeur mondiales et ayant un faible taux d'adoption des technologies, comme c'est le cas des petits États insulaires en développement.

6. Les petits États insulaires en développement, dont les économies sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs, ont vu en moyenne leur produit intérieur brut se contracter de 7,8 % en 2020, soit davantage que la moyenne mondiale (-4,4 %) et que celle des pays les moins avancés (-2,3 %). La pandémie a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises dans les secteurs de l'industrie et du tourisme, et des dizaines de milliers de travailleurs sont retournés dans leurs villages pour vivre de l'agriculture et d'emplois informels.

7. Dans un contexte de réouverture des frontières, de reprise de l'activité des entreprises et de relance de la demande internationale, les petits États insulaires en développement devront peut-être adapter leurs stratégies de développement à l'évolution du paysage concurrentiel. Les perturbations prolongées des chaînes d'approvisionnement constituent un

risque majeur pour le fonctionnement de leurs économies, qui dépendent des importations de denrées alimentaires, d'énergie et de biens intermédiaires. Même avant la pandémie, la plupart de ces pays, notamment ceux dont l'économie est fondée sur l'exportation de produits, peinaient à être compétitifs dans les secteurs à forte valeur ajoutée, en raison de leurs faibles capacités de production, de leur petite taille, de leurs ressources limitées et de leur isolement géographique. En conséquence, les petits États insulaires en développement sont peu intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, et leur capacité à financer l'investissement et la dépense publique dépend de l'aide extérieure et de l'emprunt.

8. Au début de 2022, la guerre en Ukraine a aggravé la crise à laquelle doivent faire face les petits États insulaires en développement. La Fédération de Russie est un grand exportateur d'énergie, et la Fédération de Russie et l'Ukraine sont toutes deux de gros exportateurs de blé. Même si peu de petits États insulaires en développement importent directement de l'un ou l'autre de ces pays, la guerre a provoqué une flambée des cours internationaux de l'énergie et des aliments de base. En raison de la contraction de la production et de la limitation des moyens de subsistance pendant la pandémie, les petits États insulaires en développement doivent désormais faire face à une hausse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques qu'ils importent, ce qui aggrave les problèmes socioéconomiques tels que la pauvreté, les inégalités et l'insécurité alimentaire.

9. Ces crises en cascade soulignent qu'il est impératif que les petits États insulaires en développement renforcent au plus vite leur résilience face aux chocs extérieurs. Il faut donc qu'ils mettent de plus en plus l'accent sur la réduction de leur dépendance économique vis-à-vis des importations en surmontant les obstacles structurels qui les empêchent de transformer leur économie.

10. La présente réunion a pour principal objectif de sensibiliser les décideurs et les partenaires de développement des petits États insulaires en développement à la dimension stratégique des politiques publiques axées sur l'atténuation des facteurs déstabilisants d'une dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en aidant ces pays à spécialiser leur économie de façon intelligente.

11. Le renforcement des capacités productives joue un rôle central dans l'atténuation de la dépendance extérieure, car il permet aux petits États insulaires en développement d'accroître leur productivité et leur production intérieure, et ce, afin de : a) réduire la dépendance globale vis-à-vis des importations, en particulier pour les produits essentiels tels que les aliments de base et l'énergie ; b) augmenter les volumes, la diversité et la valeur ajoutée des exportations, de façon à obtenir les devises nécessaires aux achats inévitables de produits importés et à préserver le niveau de vie des populations insulaires.

12. Dans ce contexte, et conformément à son mandat renouvelé par le Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2) d'aider les petits États insulaires en développement « à remédier à leurs vulnérabilités propres, à renforcer la résilience et à promouvoir la transformation économique structurelle et les capacités productives », la CNUCED a décidé d'organiser une réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.

13. Les principaux thèmes qui seront débattus à la réunion sont les suivants :

a) De quelle façon les petits États insulaires en développement doivent-ils concevoir leurs stratégies pour favoriser un développement durable et inclusif ?

b) Dans l'ère post-COVID-19, quelles sont les transformations dont les petits États insulaires en développement ont besoin pour renforcer leur résilience aux chocs ?

c) Quelles sont les expériences vécues par les petits États insulaires en développement en matière de renforcement de la résilience aux chocs, et quelles leçons peut-on en tirer pour le relèvement post-COVID-19 ?

14. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique, qui sera distribuée sous la cote TD/B/C.II/EM.6/2. Les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème à l'examen. Ces communications seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquels elles auront été reçues.

Document(s) :

TD/B/C.II/EM.6/2 Réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

15. Le rapport de la réunion sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement pour examen à sa treizième session, qui se tiendra en 2022. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur/la Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la présidence, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.
